

approprié, du moins depuis la guerre. On l'avait désigné ainsi pendant la guerre, mais je crois que nous aurions dû en changer le nom après la guerre. Ce fut toujours le ministère qui achetait les approvisionnements et fournissait les services. Toutefois, je me réjouis d'apprendre qu'il s'appellera désormais le ministère des Approvisionnements et Services. Je suis sûr qu'il sera dirigé par un excellent ministre et nous en escomptons de bons résultats sous sa direction.

Le ministre a parlé d'entrepôts régionaux, mais je voudrais signaler un danger que pourraient présenter des entrepôts disséminés dans tout le pays. Même si le projet peut se justifier en théorie, le ministère devra, à mon avis, prendre bien soin que ces entrepôts ne soient pas encombrés d'approvisionnements en excédent ici et là. Toute entreprise publique vous dira que l'entreposage coûte extrêmement cher, et il est fort possible que les épargnes envisagées par le ministère puissent facilement être absorbées par une mauvaise gestion, des stocks excessifs et des approvisionnements en excédent.

Quant aux services d'impression, le ministre nous a appris, et j'en étais ravi, qu'il y aura un Imprimeur de la Reine au Canada. Toutefois, l'article 48, à la page 18 du bill, stipule:

Le Ministre peut, par décret, nommer un fonctionnaire du ministère des Approvisionnements et Services à titre d'Imprimeur de la Reine pour le Canada...

Le Ministre «peut» dit le texte. L'opposition préférerait de beaucoup que l'article commençât par ces mots: «Le Ministre doit». Nous serions sûrs alors qu'il y aura un Imprimeur de la Reine. Certains députés ont dit que ce titre allait disparaître, et c'est pourquoi nous aimerions que le mot «doit» soit substitué au mot «peut».

Je passe maintenant à la partie du bill qui me paraît difficile à comprendre. Glassco a fait bien des recommandations et des suggestions, mais il n'a jamais proposé de faire relever du ministère des Approvisionnements et des Services certains postes de finance et celui du Receveur général du Canada. Pourquoi certaines questions financières, comme celles que nous avons débattues aujourd'hui, seraient-elles assignées au ministère des Approvisionnements et des Services? J'y perds mon latin. Selon moi, c'est comme si le président du conseil d'administration de quelque société s'adressait en ces termes au trésorier: «Nous supprimons votre emploi; nous

allons confier les finances au préposé aux achats.» Je ne déprécie pas les talents du ministre mais, sapristi, je n'arrive pas à concevoir qui a bien pu imaginer de confier les finances au ministère des Approvisionnements et Services. Il serait ridicule que les Canadiens doivent écrire au receveur général du Canada «aux bons soins du ministère des Approvisionnements et Services». De l'air de tous les citoyens, le receveur général du Canada devrait être le ministre des Finances ou le Conseil du Trésor lui-même; à mon sens on aurait dû laisser ce domaine à l'un des deux.

● (3.30 p.m.)

Le bureau du contrôleur du Trésor est aboli d'après la recommandation de la Commission Glassco. La tâche incombera désormais à d'autres ministères de l'État qui devront chacun effectuer leur vérification préalable. Les sous-ministres en seront chargés. L'entière responsabilité d'approuver tous les débours du Conseil du Trésor retombera sur eux. Sauf erreur, le bureau du contrôleur du Trésor emploie 5,400 personnes. Que va-t-il leur arriver si ce service est aboli? Vont-ils être déplacés, quelles dispositions concrètes va-t-on prendre? Voilà quelques questions auxquelles nous aimerions avoir une réponse.

L'idée selon laquelle tous les ministères devront payer les services qu'ils utilisent est excellente. Autrement dit, le ministre a décidé que désormais les ministères auraient les services qu'ils obtiennent que ce soit dans le domaine de l'informatique, des consultations ou quelque autre domaine. Ainsi on utilisera de façon optimale les services existants et l'inefficacité et le gaspillage seront réduits au minimum.

Avant d'arriver à la Chambre je ne savais pas que j'allais traiter du bill. Qu'il me soit permis de dire au ministre qu'à mon sens, dans l'ensemble, les recommandations que renferme le projet de loi sont acceptables mais, je le répète, je ne parviens pas à comprendre pourquoi le ministère des Approvisionnements et des Services devra s'acquitter des fonctions du receveur général du Canada. La Monnaie va aussi relever de ce ministère.

Elle devrait en réalité relever du ministère des Finances. Où va notre ministère des Finances? Quelles seront ses fonctions? Va-t-on le faire voler en éclats? On pourrait le croire. Il fut un temps où il ne le cédait en importance qu'au ministère de la Justice, mais il est maintenant percé de trous comme un crible, et bien diminué.